

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26151
---	---	----------------------------

SEANCE du : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 juin 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Pierre BUREAU	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Yannick CHARRIER, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Olivier GEFFARD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Emile BREGEON, pouvoir à Florence ERISSE	Sandra CAILTON, de 20h02 à 20h18	Yannick CHARRIER, de 20h02 à 20h18
Marie-Hélène GUIGNARD, pouvoir à David GABORIT	Nathalie MOREAU, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Refacturation par la Commune de Bressuire, des frais de téléphonie 1 rue du Docteur Cacault

Dossier présenté par Jean-François MORIN

Dans le contrat de téléphonie fixe de la Commune de Bressuire (compte 62983172), la ligne de téléphonie fixe du CCAS est incluse dans chaque facture mensuelle.

A titre indicatif le montant facturé mensuellement est de 36.24 €.

Afin d'effectuer annuellement le paiement par le CCAS de ces frais de téléphonie, il convient d'acter le principe de facturation par la Commune de Bressuire au budget CCAS des frais de téléphonie.

Le remboursement sera annuel et sera émis en fin d'exercice sur présentation d'un décompte réel des dépenses effectives de téléphonie du CCAS.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER la refacturation par la Commune de Bressuire au CCAS des frais de téléphonie pour les bureaux du 1 rue du docteur Cacault.
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260624-DG_DEL_2026_151-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

24 JUIN 2026